



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 SEPTEMBRE 2012.

L'an deux mille douze, le trois septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Etaients présents :

Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baur, M. Liot, Mme Sueur, M. Letellier, Mme Prieur, M. Leclère, M. Lafage, M. Mauger, M. Bruneau, Mme Broustail, Mme Perraud, Mme Lepaon, M. Savary, M. Hubert, M. Pegeault.

Absents :

Mme Denis (ayant donné pouvoir à M. Lecerf)
M. Alcindor, Mme Heutte, M. Maurel, Mme Pasquier, M. Vrignon, Mme Mullier, Mme Touzé, Mme Pomikal.

Secrétaire de séance : M. Savary.

RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT, CONTRE LA DECISION DE REFUS DE LA CNAC RELATIVE AU PROJET DE LA SOCIETE « INTER IKEA CENTRE FLEURY » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE le maire d'intenter, au nom de la commune, une action en justice en formulant un recours devant le Conseil d'Etat, contre la décision de la CNAC, réunie en séance du 30 mai 2012, et notifiée à la commune le 10 juillet 2012, aux termes de laquelle a été refusé le projet de la société « INTER IKEA CENTRE FLEURY ».

MANDATE le cabinet d'avocats JURIADIS, 8 rue Sadi Carnot à CAEN, pour représenter la commune dans cette instance..

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, maire.